



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/1996/18/Add.1
28 mai 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1996
24 juin-26 juillet 1996
Point 9 a) de l'ordre du jour*

QUESTIONS DE COORDINATION : RAPPORTS DES ORGANES DE COORDINATION

Rapport d'ensemble annuel du Comité administratif
de coordination pour 1995

Additif

Avant-propos du Secrétaire général

Les améliorations que je cherche à apporter à l'Organisation des Nations Unies, tant au niveau de l'administration qu'à celui de la politique générale, doivent s'inscrire dans un effort plus général entrepris à l'échelle du système pour adapter la hiérarchie des priorités et les méthodes de travail de celui-ci à un milieu international en évolution rapide.

Cette année, le Comité administratif de coordination (CAC) s'est donné de meilleurs moyens d'aborder les grandes questions de politique générale auxquelles fait face la communauté internationale et de susciter et organiser des initiatives lancées ensemble en direction d'objectifs communs.

Depuis quelques années, l'un de mes grands objectifs est de faire valoir la portée du travail du CAC au niveau des politiques. J'ai l'intention d'élaborer un cadre de politique commune pour orienter l'action d'ensemble du système, et de renforcer, ce faisant, le concours que le Comité apporte aux organes intergouvernementaux centraux dans l'exercice de leurs responsabilités dans l'ensemble du système. On trouve une illustration de ces nouvelles perspectives dans ce qu'a fait le CAC pour assurer l'intégration des activités consécutives aux conférences mondiales tenues récemment.

Tout aussi importante du point de vue des travaux du CAC est la nécessité de continuer de présenter un bilan positif et tangible en matière de coordination des politiques et des programmes et d'élaboration d'initiatives communes dans les grands domaines de compétence interinstitutionnelle. On songe

* E/1996/100.

par exemple à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. De la même manière, les délibérations que le CAC consacre à la lutte contre l'abus de drogues pourraient aussi améliorer considérablement la coordination dans cet important domaine et préparer le terrain pour que le Conseil économique et social puisse l'étudier de manière productive à sa prochaine session de fond.

Le CAC assume cette fonction fondamentale qui permet aux chefs de secrétariat de partager la même analyse de l'environnement fluctuant dans lequel procèdent la coopération internationale et le développement, et la même conception de la manière dont il convient de réagir collectivement. Cette convergence des points de vue doit porter aussi sur ce que l'on comprend des attentes des gouvernements membres et du public en matière de fonctionnement des services, et sur les passerelles à ménager entre le plan bilatéral et le plan multilatéral de la coopération et entre les secours d'urgence, l'assistance consécutive et l'aide au développement.

L'action du CAC face à ces objectifs s'appuie sur les relations que j'ai voulues plus suivies avec les chefs des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres organismes comme les institutions spécialisées, à propos de questions d'intérêt commun. Souvent ces questions relèvent à la fois de la mission politique de l'Organisation et de sa mission en matière de développement. Le forum sur l'avenir du système des Nations Unies, qui s'est tenu à Vienne à l'occasion de la première session ordinaire du Comité en 1995, a fourni l'occasion d'un dialogue extrêmement utile entre les chefs de secrétariat et les hautes personnalités qui présidaient les commissions indépendantes chargées des divers aspects de la réforme des Nations Unies.

Tous les chefs de secrétariat partagent les mêmes inquiétudes devant la grave situation financière dans laquelle se trouvent les Nations Unies et devant le recul général du financement, qui touche particulièrement les activités de développement à long terme. Dans ce domaine, le rôle du CAC est multiple : il incite la communauté internationale à considérer de nouveau le développement comme une priorité et à fournir au système des Nations Unies les moyens dont il a besoin pour résoudre les problèmes planétaires inédits auxquels il fait face; il offre un lieu d'échange de témoignages en matière de réforme administrative et de relèvement de la productivité; et il contribue directement à l'efficacité du système puisqu'il assure une efficace répartition des tâches en fonction des avantages comparatifs de chaque institution.

Les années qui viennent attesteront de manière de plus en plus éloquente que le CAC est la clef du soutien politique et de la confiance dont bénéficie l'oeuvre essentielle du système des Nations Unies.
